

Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie (LES)

Réunion du
Comité de vigilance

Tenue à
la Salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie

Le 22 septembre 2005

Compte rendu

par :



1305, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Sainte-Foy (Québec)
G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	COMPTE RENDU DES DEUX DERNIÈRES RENCONTRES	1
2.1	RÉUNION DU 19 MAI 2005.....	1
2.2	RÉUNION DU 24 FÉVRIER.....	1
3	SUIVI DU DOSSIER DES GOÉLANDS	1
3.1	ÉCHANGES AVEC LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE.....	1
3.2	MISE AU POINT	10
4	RAPPORT D'ACTIVITÉS	11
4.1	COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE	11
4.2	COMITÉ SUR L'EAU POTABLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES.....	11
4.3	REGISTRE DES PLAINTES.....	12
4.4	ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	14
5	PLAN DE COMMUNICATION	15
6	PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR L'ENFOUISSEMENT ET L'INCINÉRATION.....	15
7	ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MRC	15
8	VARIA	15
9	PROCHAINE RENCONTRE.....	16

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Correspondance du Comité de vigilance
ANNEXE 4	Compte rendu de la rencontre du 25 février 2005
ANNEXE 5	Compte rendu de la rencontre du 19 mai 2005
ANNEXE 6	Réponse du Service canadien de la Faune
ANNEXE 7	Présentation de l'état d'avancement des travaux

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

À 19 h, M. André Delisle, président de *Transfert Environnement*, souhaite la bienvenue aux participants. Il apporte certaines précisions à l'ordre du jour, qui sont acceptées. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés dans les Annexes 1 et 2.

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Intersan, remercie les gens de s'être déplacés encore nombreux à cette première réunion après les vacances.

M. Yvon Berthiaume, président du comité, souligne la venue de nouveaux membres. Il présente la correspondance du comité auprès des intervenants pour les inviter à joindre les rangs du Comité de vigilance (Annexe 3). La liste complète des membres sera déposée à la prochaine réunion.

Action de suivi :

Déposer à la prochaine rencontre la liste à jour des membres du Comité de vigilance.

2 COMPTE RENDU DES DEUX DERNIÈRES RENCONTRES

2.1 RÉUNION DU 19 MAI 2005

M. Berthiaume demande à Intersan si les comptes-rendus sont affichés dans les endroits publics. Il propose d'afficher les invitations aux réunions en plus des comptes-rendus. M. Dussault mentionne que les comptes-rendus n'ont pas encore été affichés et que les procédures d'affichage (quels documents, où) seront discutées ce soir avec l'adoption du plan de communication.

Le compte-rendu de la réunion du 19 mai est adopté sans corrections (Annexe 4)

2.2 RÉUNION DU 24 FÉVRIER

Le compte-rendu de la réunion du 24 février est adopté sans corrections (Annexe 5).

3 SUIVI DU DOSSIER DES GOÉLANDS

3.1 ÉCHANGES AVEC LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Intersan a invité à la rencontre M. Pierre Brousseau pour expliquer la position du Service canadien de la faune, faisant suite au dépôt du *Rapport sur l'effet de l'abattage sélectif des goélands au site de Sainte-Sophie*, préparé par la firme Tecsalt en mai dernier.

M. Daniel Brien informe l'assemblée que le rapport de Tecsalt a été présenté le 14 juin dernier lors d'une réunion qui regroupait les voisins, des représentants des municipalités impliquées et le Service canadien de la faune (SCF). À cette rencontre, et à la lumière

du rapport, Intersan a demandé au SCF l'autorisation de continuer le processus de l'abattage sélectif des goélands.

M. Brien dépose à l'assemblée une lettre du Service canadien de la faune, datée du 21 juillet 2005 (Annexe 6). Le Service canadien de la faune reconnaît la qualité du rapport de Tecsalt, mais ne souscrit pas aux conclusions du rapport et de ce fait ne permettra pas la poursuite d'abattage des oiseaux qui fréquentent le site.

Questions

<p><i>Le Service canadien de la faune propose-t-il une solution?</i></p>	<p>Dans la lettre déposée, le SCF propose des interventions indirectes, telle l'élimination des flaques d'eau. Le SCF maintient que les sites d'enfouissement attireront toujours les oiseaux.</p> <p>Par contre, le SCF a délivré un permis d'effarouchement du Lac Achigan et fera une nouvelle analyse au printemps prochain.</p>
<p><i>Pourquoi ne peut-on pas carrément les tuer?</i></p>	<p>M. Brousseau (SCF) répond à cette question :</p> <p>Les goélands sont protégés par la loi canadienne. On n'a pas le droit de les éliminer. Ce sont des oiseaux migrateurs, comme les merles et les hirondelles. Une convention internationale (Canada – É.-U. – Mexique) a été signée à cet effet. Ce n'est pas une espèce en voie de disparition, mais une espèce de migrateurs. Les interventions relatives aux oiseaux migrateurs sont de compétence fédérale.</p>
<p><i>Y a-t-il déjà eu des permis d'abattage dans d'autres situations?</i></p>	<p>M. Brousseau :</p> <p>Se souvient d'une situation dans l'Ouest canadien où un permis a été accordé en vertu de l'article 26, qui traite des espèces nuisibles.</p> <p>Mais la présence des oiseaux sur des sites d'enfouissement n'est pas considérée comme nuisible. On délivre des permis pour l'abattage des oiseaux autour des aéroports.</p>

<i>Le permis au lac Achigan a été mis sous quelle base?</i>	M. Brousseau : Les goélands y sont nuisibles pour les résidents (hygiène et santé). Le permis a été donné pour l'effarouchage.
<i>La loi est désuète</i>	M. Brousseau : Bien que la loi soit en vigueur depuis 1916, elle a été modifiée en 1994.
<i>Selon l'expérience d'Intersan, il semble que l'abattage sélectif soit la solution la plus efficace pour éloigner les goélands. Pourquoi ne retenez-vous pas cette idée?</i>	M. Brousseau : Il dit ne pas connaître les études américaines dont Intersan fait mention. Le SCF a basé sa position sur le rapport de TecSult et a conclu que cette solution n'est pas durable.
<i>Si pour des raisons de sécurité publique, le SCF considère que l'abattage des goélands est efficace, pourquoi le même raisonnement ne s'appliquerait-il pas aux sites d'enfouissement?</i>	M. Brousseau : Le problème est récurrent, des oiseaux reviennent chaque année. Il y a moins d'oiseaux autour d'un aéroport (10 par année à l'aéroport de Québec). Un aéroport n'est pas une mangeoire, les oiseaux ne sont pas là pour longtemps, on n'intervient pas si les oiseaux ne sont pas près de la piste.
<i>Sur ma ferme, nous cultivons des épinards, depuis quelques semaines nous rencontrons plus de 200 goélands chaque jour. Ces oiseaux transportent des bactéries.</i>	M. Brousseau : Les bactéries proviennent de partout, pas seulement des oiseaux. L'an passé, après l'effarouchage, les oiseaux revenaient après 30 minutes. Nous ne pouvons prétendre que ce traitement est efficace.
<i>Intersan devrait monter un dossier à partir de l'exemple de sites américains et l'envoyer au Service canadien de la faune.</i>	Intersan va faire des recherches sur les rapports écrits et les permis émis.

Action de suivi :

Préparer un dossier pour le Comité sur les sites américains.

<p><i>Y a-t-il des moyens autres que l'abattage sélectif pour contrôler la population des oiseaux ou les empêcher de venir autour des sites d'enfouissement? Peut-on contrôler les aires de nidification?</i></p>	<p>M. Brousseau : Il y a des techniques connues, comme en Californie où on a posé d'immenses filets, à fort coût.</p> <p>Une autre solution est de gérer les déchets dans un bâtiment (sur rail), comme à Chicoutimi, il s'agit là d'une solution très efficace.</p>
<p><i>Si on sait d'où ils viennent, peut-on contrôler leur provenance?</i></p>	<p>Les études n'indiquent pas les lieux de nidification des oiseaux qui arrivent à Sainte-Sophie. Ils sont nombreux et dispersés. D'aucuns proviennent d'Ontario, d'autres des États-Unis. Ce qui rend la tâche impossible.</p>
<p><i>Pourquoi l'abattage sélectif est-il permis aux États-Unis?</i></p>	<p>Les États-Unis ont signé la même convention internationale que le Canada. La convention dit que les goélands sont protégés à l'année. Il faudrait savoir ce que la loi américaine dit et connaître la portée des règlements.</p> <p>Par exemple, nous avons un article 26 qui prévoit des procédures spéciales et les paramètres d'intervention pour les oiseaux migrateurs nuisibles. Peut-être qu'il y a des exceptions différentes dans les lois américaines.</p>
<p><i>Nous sommes convaincus qu'il s'agit ici d'un problème de sécurité publique, comme dans toutes les villes, autour de tous les sites. Pourquoi réfutez-vous cet argument?</i></p>	<p>M. Brousseau : Oui, il y a de la nourriture partout. Il faut comprendre que les goélands ne sont pas la source du problème. Il faut enlever la nourriture aux oiseaux pour les éloigner. Un site d'enfouissement constitue une mangeoire par excellence.</p> <p>On suit la population des goélands sur le Saint-Laurent. Depuis 7 ans, la population est stable. Ce qu'on remarque c'est la nidification sur les toitures.</p>

<p><i>Quel critère peut déterminer si ce sont des oiseaux nuisibles, pour obtenir un permis?</i></p>	<p>M. Brousseau :</p> <p>Il n'y a pas réellement de critères dans le règlement. Pour obtenir un permis, le gestionnaire doit nous prouver qu'il a pris tous les moyens pour réduire le problème. Si le problème est majeur, nous délivrons un permis comme dans les aéroports.</p> <p>Je ne crois pas qu'Intersan a tout fait en son pouvoir pour régler le problème.</p>
--	---

<p><i>Qu'est-ce qu'Intersan pourrait faire de plus?</i></p>	<p>M. Brousseau :</p> <p>L'immense filet n'est pas la solution. D'autres solutions, comme l'utilisation de faucons peuvent être envisagées.</p>
---	---

<p><i>David Suzuki a envoyé ses faucons autour des aéroports de Toronto, est-ce une solution?</i></p>	<p>M. Brousseau :</p> <p>Cela fonctionne. C'est utilisé dans un site d'enfouissement de la région, comme à l'aéroport de Montréal et de Toronto. À Dorval, les faucons sont là en permanence. Quelqu'un mentionne que le site de la région est à Lachenaie.</p>
---	---

<p><i>La pratique d'envoi de pétards est-elle efficace?</i></p>	<p>M. Brien mentionne que cette méthode est utilisée à Saint-Nicéphore, avec plus de succès qu'à Sainte-Sophie, on ne sait pas pourquoi. Il ajoute qu'il faut avoir une pression constante à Saint-Nicéphore.</p>
---	---

<p><i>On parle d'un oiseau charognard, un « urugu ». Cet oiseau rapace diurne est-il efficace?</i></p>	<p>Ces rapaces ne se nourrissent pas au site, ils font peur. Ils peuvent être efficaces, mais le résultat n'est pas assuré.</p>
--	---

<p><i>Ce ne sont pas toujours les humains qui jettent de la nourriture. La nature agricole autour du site produit aussi une nourriture pour les goélands, qu'on ne peut pas éliminer. Les goélands deviennent un problème, mais ils sont protégés, pas nous. Qu'est-ce qui protège les gens des fermes, des lacs? Qu'est-ce qui est le plus important, les goélands ou les humains?</i></p>	<p>M. Brousseau :</p> <p>Vous donnez une image négative. On ne peut pas empêcher la nature de fonctionner. Les vers et tous les autres oiseaux s'alimentent de fermes.</p> <p>Les premiers goélands ont été décelés au Québec vers 1956. La population est stable ici maintenant. Mais nous ne</p>
---	--

<i>Les gens sont fatigués de la situation. Ils ne se sentent pas protégés.</i>	pouvons intervenir sur les lieux de nidification qui eux, sont dispersés.
<i>Vous êtes les seuls à les protéger!</i>	
<i>La seule solution est de construire un aéroport près d'ici pour avoir un permis d'en tuer 10 par jour.</i> <i>Ou bien avoir une camionnette qui est utilisée pour l'effarouchage que les oiseaux remémorent, ou des faucons.</i>	M. Brousseau : L'abattage ne va pas empêcher la venue des oiseaux l'an prochain. L'étude de Tecsub ne démontre pas l'efficacité de l'abattage. Vous vivez près d'un site d'enfouissement, il faut que vous connaissiez les conséquences.
<i>On devrait modifier la loi.</i>	M. Brousseau mentionne que cela n'est pas de son ressort.
<i>Donnez-nous le nom d'une personne qui serait ouverte à nos représentations.</i> <i>Les oiseaux ne dérangent pas sur le site, mais ils vont porter leurs fientes et les bactéries dans les champs.</i>	M. Brousseau : On ne pourra jamais empêcher les oiseaux de fréquenter les champs. Est-ce que les oiseaux dérangent les gens dans le site d'enfouissement?
<i>Y a-t-il un danger pour la grippe aviaire?</i>	Nous sommes vigilants, pour l'instant, il y a peu de craintes dans l'immédiat au Canada.
<i>On nous dit qu'en Europe, il y a des infestations de grippe aviaire, transportée par des oiseaux migrants.</i>	La convention est la même, la loi peut-être pas. La convention veut que les goélands soient protégés à l'année.
<i>À part de protéger les oiseaux quelle aide, professionnelle, technique ou conseil, pouvez-vous nous apporter? Vous dites qu'Intersan n'a pas tout fait, que nous suggérez-vous?</i>	M. Brousseau : Moi je ne peux pas vous aider, seulement vous donner de l'information. Je proposerais les faucons, mais il semble pour Intersan que ce ne soit pas la solution ici.
<i>Est-ce possible d'avoir des oiseaux rapaces sur le site?</i>	M. Brien affirme qu'Intersan pourrait envisager cette option.

<p><i>Le président du comité mentionne qu'il ressent une certaine confrontation ce soir et rappelle qu'il souhaite plutôt la collaboration entre les parties. Il souhaite obtenir du SCF plus d'information, plus précisément en ce qui concerne les expériences qui fonctionnent mieux ailleurs. Comment ferons-nous le tri dans les solutions, comme l'utilisation de pétards, de fusils, de faucons, de rapaces, et d'autres réponses? Il faut que le SCF nous éclaire mieux.</i></p>	<p>M. Brousseau : Une technique unique et magique est utopique. Les gestionnaires des autres sites utilisent plusieurs solutions. Les faucons ne peuvent voler toute la journée. Par exemple, aux États-Unis on utilise des chiens dans certains aéroports.</p> <p>Dans d'autres endroits, le problème est la bernache ou l'outarde, les chiens sont efficaces.</p> <p>Mais on ne sait pas si les chiens sont efficaces ici.</p>
--	---

M. Delisle rappelle que les gens se sont réunis ici pour trouver une solution à un problème majeur à leurs yeux. Le problème est admis et décrit. L'hypothèse envisagée par le comité était l'abattage sélectif. Le gouvernement affirme que ce n'est pas une piste. Il faut savoir si d'autres pistes peuvent être examinées. Il souhaite que l'échange continue dans une recherche de solutions.

<p><i>Au lac Achigan c'est pire. Les goélands peuvent vivre jusqu'à 30 ans. Nous ne serons pas débarrassés de sitôt.</i></p> <p><i>La Ville de Montréal empêche par règlement de nourrir les goélands, en mentionnant dans ses dépliants que « les pigeons, les goélands et les écureuils sont porteurs de parasites et de maladies que les humaines peuvent contracter... et que plusieurs personnes sont grandement incommodées ».</i></p> <p><i>Reprenons d'autre part l'article 137 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui définit un impact environnemental « un impact... en matière sanitaire et socio-économique ». Les oiseaux ont des impacts sanitaires dans le voisinage. Ils sont de plus trop nombreux.</i></p>	<p>M. Brousseau : Les goélands ne portent pas tous les maux de la terre. Ils sont vecteurs de maladie, comme la corneille, le canard, etc.</p>
---	---

<p><i>Le goéland n'est pas dans les listes d'espèces protégées ou menacées.</i></p>	<p>M. Brousseau : Il s'agit d'une espèce d'oiseaux migrateurs que nous ne pouvons tuer, en vertu d'une Convention internationale, et d'une loi fédérale.</p>
<p><i>Durant le moi de mai, on observe entre 6000 et 7000 goélands chaque nuit au lac Achigan. Peut-on faire des analyses des eaux, avant, pendant et après la visite des oiseaux? À partir de ces échantillonnages, peut-on savoir quels impacts peuvent avoir ces oiseaux sur la santé publique et la qualité de l'eau? Une telle analyse pourrait justifier une recherche de solution permanente.</i></p>	<p>M. Dussault indique qu'il n'est pas du ressort d'Intersan de procéder à de telles analyses. Cependant, lors d'une réunion précédente, on avait émis le souhait que le ministère de l'Environnement participe à un tel projet. Le président du comité de vigilance a envoyé une lettre au ministère à cet effet. Le ministère n'a pas encore répondu.</p>
<p><i>Un participant suggère qu'Intersan lance l'idée et amorce les échantillonnages.</i></p>	
<p><i>Dans les pistes de solution, la pose de filets est-elle envisageable?</i></p>	<p>M. Brien informe qu'Intersan utilise déjà quelques fils de fer au-dessus des bassins.</p> <p>On ne connaît pas l'expérience de grands filets, en considérant le rendement et les difficultés d'application.</p>
<p><i>Sur quelle surface Intersan travaille-t-il?</i></p>	<p>M. Brien indique qu'Intersan essaie de travailler sur des fronts de déchets de petites surfaces, pour éviter les nuisances. Cependant, les aires actuelles sont plus larges à cause des aires de construction des nouveaux secteurs.</p>
<p><i>Donc, il reste l'effarouchage par le bruit, les faucons, les chiens... y a-t-il d'autres solutions?</i></p>	<p>M. Brien mentionne que le site de Lachenaie, qui utilise des faucons, reçoit encore plus de 10 000 goélands.</p>

<p>M. Brien demande si on peut installer des aires de nidification de faucons dans la région.</p>	<p>M. Brousseau pense que cette solution serait plus facile avec des rapaces, par exemple la buse à queue rousse. Par contre, il faut évaluer leur comportement quand ils sont en couple, seraient-ils efficaces?</p>
<p><i>Quand une espèce envahit des écosystèmes, peut-on procéder par des politiques de réduction de la masse d'oiseaux? Par exemple, la prolifération des oies blanches a conduit le gouvernement à autoriser des activités de chasse, ceci pour réduire la population et pour protéger les fermes sur le long du fleuve Saint-Laurent.</i></p> <p><i>Est-il possible que la population des goélands soit aussi envahissante et qu'elle soit dans la région en trop grand nombre, même sans le site d'enfouissement de Sainte-Sophie?</i></p>	<p>M. Brousseau :</p> <p>Il faut savoir que par la permission de chasse, on réussit à peine à stabiliser les oies blanches, pas les réduire.</p> <p>Ce n'est pas facile de contrôler la biologie.</p> <p>Les déplacements et les nidifications des goélands, des oies, des sternes ne sont pas catastrophiques.</p>
<p><i>Est-ce possible d'établir des faucons en permanence?</i></p> <p><i>Est-ce aussi possible d'installer un filet à la grandeur du site?</i></p>	<p>M. Brien indique que des clôtures parapapier pourraient être utilisées.</p> <p>Il faut évaluer la solidité des poteaux qui retiendraient les grands filets, compte tenu de la mouvance des déchets.</p> <p>Intersan étudiera ces suggestions.</p>
<p><i>Le SCF pourrait-il nous aider à installer des populations de rapaces?</i></p>	<p>M. Brousseau :</p> <p>Le SCF n'a pas d'expérience dans les rapaces, étant donné que ces oiseaux ne sont pas traités par une autorité fédérale.</p> <p>M. Brousseau suggère aux participants de faire des recherches sur Internet, par exemple d'aller sur le site de Canards illimités.</p>

<i>Le SCF peut-il aider directement à régler le problème? Y a-t-il un programme de soutien?</i>	M. Brousseau : Le SCF n'a pas de programmes d'aide ou de soutien technique.
---	--

<i>On demande à M. Beauregard si l'eau du lac Achigan est utilisée pour consommation?</i>	M. Beauregard indique qu'aucune prise d'eau potable ne vient du lac. Mais il faut être vigilants en s'assurant qu'aucun particulier ne fait de même.
---	--

M. Delisle conclut le point en remarquant que plusieurs solutions méritent d'être évaluées avec le ministère de l'Environnement du Canada, sur la qualité de l'eau des lacs. Le Comité de vigilance continuera ses démarches auprès des représentants du ministère. Le président du comité enverra une nouvelle lettre.

M. Beauregard indique que la documentation scientifique mentionne que 4000 à 5000 goélands peuvent entraîner la détérioration de lacs. 200 000 \$ ont été dépensés il y a trois ans pour améliorer le lac Achigan. Il ne faudrait pas retourner en arrière.

On convient que c'est le gouvernement provincial qu'il faut d'abord interpeller.

On suggère aussi d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour adoucir la loi sur les espèces migratrices.

PAUSE

3.2 MISE AU POINT

Au retour de la pause, M. Dussault suggère de revenir sur le point précédent. D'emblée, les participants se disent insatisfaits des réponses du Service canadien de la faune et des limites administratives actuelles. Intersan et quelques membres du comité ont déjà mis au fait la députée fédérale de la circonscription, Mme Monique Guay, qui pourrait apporter le point à la rentrée parlementaire.

Les membres du Comité de vigilance conviennent de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral (auprès du ministre de l'Environnement, M. Dion, et de la députée fédérale). Avant tout, il faut monter un dossier, faire une proposition concrète et obtenir des appuis, puisque la solution sera applicable ailleurs.

On suggère aussi d'inviter à la prochaine rencontre les représentants du ministère de l'Environnement du Québec.

On suggère d'aller chercher des appuis auprès de scientifiques comme le Dr Carignan, de même que des organismes de la région ou nationaux, tels les clubs d'ornithologie, Greenpeace, l'Union des producteurs agricoles.

Après discussion, il appert que sans nécessairement changer les lois, il est primordial de trouver une solution globale et pratique, qui tienne compte des préoccupations en matière de santé, de sécurité publique et de protection de l'environnement. La présence des goélands est préjudiciable pour les terrains agricoles, pour les lacs et pour le voisinage. Il faut monter un dossier documenté pour couvrir ces aspects.

Les participants conviennent de former un comité ad hoc. Ce comité aura pour tâche de monter le dossier avec Intersan, de proposer une solution pratique et de suggérer une démarche. Les gens qui veulent participer au comité ad hoc le feront savoir au président, M. Yvon Berthiaume.

Actions de suivi :

Invitation à la prochaine assemblée de représentants du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs.

Formation d'un comité ad hoc.

4 RAPPORT D'ACTIVITÉS

4.1 COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE

M. Dussault informe les participants que ce dossier a pris du retard. Il n'y a pas eu de réunion depuis 2004, Intersan ayant axé ses actions sur le suivi environnemental. On se rappelle que le comité en 2004 avait suggéré des actions fort intéressantes, comme la mise en place de formes de compensation. Intersan prévoit reprendre le projet et convoquer une réunion d'ici la fin de 2005.

Action de suivi :

Convocation du Comité technique agricole.

4.2 COMITÉ SUR L'EAU POTABLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

M. Brien rappelle qu'Intersan a déposé son rapport 2004 au comité en mai 2005. Le rapport d'échantillonnages de 2005 sera déposé en mars 2006 à Sainte-Anne-des-Plaines et au Comité sur l'eau potable. Si le comité le souhaite, le rapport pourra être présenté au Comité de vigilance.

Action de suivi :

Dépôt du rapport des échantillonnages de 2005 .

4.3 REGISTRE DES PLAINTES

M. Brien remet une liste à jour des plaintes déposées au bureau d'Intersan. Il indique que depuis la dernière réunion, il y a eu trois plaintes. La troisième plainte sur les odeurs a été expliquée, sans question de la part des participants.

Pour ce qui est des deux premières plaintes, elles ont suscité des discussions.

Les deux premières ont été rapportées le même jour et concernaient des eaux colorées (rouge) et une vingtaine de poissons morts dans les rivières l'Achigan et Jourdain. Le dépôt de ces plaintes correspondait à une période de rejet d'eaux traitées provenant du site d'enfouissement. À la suite des plaintes, Intersan a cessé le rejet des eaux et a procédé à des analyses dans le ruisseau aux Castors et dans les rivières mentionnées.

M. Brien rappelle qu'Intersan libère occasionnellement des surplus d'eaux traitées dans le fossé qui rejoint éventuellement le ruisseau aux Castors. Cette procédure, conforme aux autorisations gouvernementales, est enclenchée en suivant un protocole particulier, lequel prévoit que les eaux traitées doivent atteindre au préalable les normes en vigueur. Avant tout déversement, Intersan informe le ministère de l'Environnement et lui envoie les certificats d'analyse accompagnant la demande de rejet. Cette procédure a été suivie cet été, avec l'autorisation du ministère.

Pour faire suite aux préoccupations soulevées, Intersan a demandé à des spécialistes de mener des analyses plus poussées afin de mieux comprendre le phénomène. Les spécialistes ont procédé à des caractérisations dans les cours d'eau et sur les poissons. Ils concluent que la situation serait causée par un ensemble de facteurs qui ont coïncidé avec le rejet des eaux de lixiviation, dont le faible débit d'eau et la température élevée de l'eau, dus au temps sec et aux canicules de l'été.

Le ministère a demandé à Intersan en août d'interrompre immédiatement le rejet et de produire un plan de redémarrage progressif. Intersan a présenté un plan qui a été accepté par le ministère. À l'avenir, Intersan modulera ses rejets en fonction des conditions ambiantes, comme le débit d'eau, la température et autres conditions notoires dans les cours d'eau. Les échantillonnages seront aussi plus fréquents.

M. Brien rappelle aussi qu'Intersan est à construire une usine de traitement des eaux, avec un réacteur biologique séquentiel (RBS) performant qui va améliorer la qualité des eaux déversées. La construction devrait être complétée avant Noël 2005, pour démarrage au printemps 2006.

Questions :

<i>Il faut admettre que tous les poissons de la rivière ont été tués, pas seulement une vingtaine, à la grandeur des cours d'eau voisins, toutes les sortes de poissons, même les huîtres. Plusieurs cours d'eau ont été touchés. Des photos sont montrées à l'assemblée à cet effet. Les</i>	M. Brien maintient que le débit des eaux rejetées ne varie pas, quel que soit le volume. Le débit est toujours le même que celui autorisé. Intersan n'a pas su que l'ensemble des poissons étaient morts. On ne peut pas faire de relation de cause à effet. La seule erreur qu'aurait faite
---	--

<p><i>gens soupçonnent que le déversement des eaux traitées du site d'enfouissement était trop fort.</i></p> <p><i>Le ministère de l'Environnement aurait dû intervenir plus rapidement, et trouver des solutions qu'elles que soient les causes. Des situations similaires peuvent se présenter plus souvent à l'avenir (réchauffement de la planète).</i></p>	<p>Intersan a déversé ses eaux traitées quand le débit des cours d'eau était trop bas. À cause de la haute température de l'eau, l'absence d'oxygène dans l'eau a pu apporter cette coloration rouge.</p>
---	---

<p><i>Les fermiers ne peuvent plus s'alimenter de l'eau des rivières. Les données d'Intersan peuvent être erronées.</i></p>	<p>Intersan rejette tout au plus de 1500 mètres cubes par jour, en respect des autorisations du ministère. L'entreprise procède à l'évacuation de l'eau selon des procédures strictes, qui comprennent la production de certificats d'analyse de laboratoires indépendants et l'autorisation écrite du ministère. Toutes les parties agissent avec diligence.</p>
---	---

<p><i>Les normes ne sont pas assez sévères</i></p>	<p>L'erreur n'est pas dans le protocole, mais dans la compréhension des conditions ambiantes. Intersan aurait dû retarder le rejet à cause du faible débit des cours d'eau. Cette nouvelle procédure sera rigoureusement respectée la prochaine fois et intégrée aux paramètres d'analyse de l'usine qui sera en fonction en 2006.</p>
--	--

M. Brien ajoute que le volume d'eaux traitées rejetées était plus important cet été, résultant des travaux dans les anciens secteurs du site d'enfouissement. Ce qui a occasionné un volume trop important d'eaux à évacuer. Dans les nouveaux secteurs, les eaux sont traitées plus rapidement et les rejets sont moins nécessaires

<p><i>Qu'est-ce qui incite une entreprise privée à construire une usine qui traite les composantes au-delà des normes?</i></p>	<p>Intersan installe cette usine pour obtenir un traitement et une vidange plus rapide. Les bassins sur les vieux secteurs seront vidangés plus vite. Actuellement, les bassins sont nombreux, ils ne sont pas étanches et gênent les opérations. Nous avons surdimensionné l'usine pour traiter en même temps tous les secteurs et fermer plus vite les anciens secteurs.</p>
--	--

<i>Les normes ne sont pas assez sévères</i>	Il faut savoir que les eaux traitées ne sont pas potables, d'où une norme qui semble plus permissive. Les eaux usées sont traitées selon des normes de décontamination et pour empêcher une surcharge de contaminants dans l'environnement.
---	---

<i>Le ministère de l'Environnement fait-il un suivi sur la santé de la rivière?</i>	Cette question sera posée à la prochaine rencontre avec les représentants du ministère de l'Environnement.
---	--

<i>Un participant exprime ses recommandations globales. Il souhaite intégrer dans le débat les conséquences de la déforestation, qui peut elle aussi être responsable du dessèchement des cours d'eau. La déforestation dans la région est inquiétante. Il y a des milieux humides en péril. Le ministère devrait arrêter le déboisement</i>	On mentionne que les municipalités sont responsables de délivrer les permis de déboisement et elles doivent pénaliser les contrevenants.
--	--

<i>On suggère aussi de demander aux producteurs aviaires d'éviter leurs déversements en certaines périodes d'été.</i>	Bien que sensibles aux récriminations, MM. Dussault et Brien, évoquent l'incapacité d'Intersan d'agir sur ces points qui relèvent des municipalités et du gouvernement.
---	---

4.4 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

À l'aide d'une présentation sur écran, M. Ghislain Lacombe explique à l'assemblée l'état d'avancement des travaux de construction du bioréacteur, de l'usine de traitement des eaux ainsi que le projet d'agrandissement du site par l'installation des géomembranes et la construction des cellules. La présentation figure à l'Annexe 4.

Questions

<i>Les travaux d'aménagement dureront encore pour combien d'années?</i>	Les travaux dureront cinq ans.
---	--------------------------------

<i>Quelles sont les autorisations actuelles?</i>	Intersan est autorisé à construire les nouveaux secteurs sur 32 hectares. La première phase est presque complétée, et la deuxième débutera sous peu. Dans cinq ans, le secteur sera alors rempli de déchets.
--	--

<i>Le volume de lixiviat est-il le même à l'année?</i>	Non. Il faut prendre en compte beaucoup de paramètres, l'importance des pluies, la quantité de déchets enfouis, les travaux de construction en marche, etc.
--	---

<i>Le site ne semble pas très creux, comment Intersan assurera-t-il qu'il ne basculera pas de façon latérale?</i>	L'aménagement du site a été fait pour prévenir cette éventualité. Intersan va construire un muret de 25 m de large pour contrebalancer le poids des déchets (pressions latérales, pentes). Les travaux seront comprendront également l'aménagement d'un toit avec une forme pyramidale, pour favoriser l'écoulement des eaux.
---	---

5 PLAN DE COMMUNICATION

Le sujet reporté à la prochaine rencontre.

6 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR L'ENFOUISSEMENT ET L'INCINÉRATION

Le sujet est aussi reporté à la prochaine rencontre. Il est mentionné que le règlement n'est pas encore en vigueur.

7 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MRC

Le sujet reporté à la prochaine rencontre.

8 VARIA

- Martin Dussault en profite pour demander aux représentants municipaux présents à l'assemblée d'afficher les comptes-rendus dans leurs édifices, conformément à une exigence du certificat d'autorisation délivré par le gouvernement pour l'agrandissement du site d'enfouissement.
- Il y a des odeurs près du garage sur la 158, à l'intersection de l'autoroute 15. Cette odeur est-elle due aux tuyaux de biogaz?

Non. Il s'agit probablement du réseau de Gaz métropolitain. On sait qu'il y a des composantes odorantes dans le gaz pour être en mesure d'identifier les fuites, on s'imagine que les odeurs proviennent de relâchements opérationnels.

9 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est fixée au jeudi 8 décembre 2005, à 19 h.

L'ordre du jour étant complété, la rencontre s'est terminée à 21 h 30.

Stella Anastasakis
Le 13 octobre 2005.

Annexe 1
Liste de participants

PRÉSENCES À LA RÉUNION DU 22 septembre 2005

Comité de vigilance

Mme Kim Pépin
Mme Louise Mélançon
M. André Aubin
Mme Danielle Simard
M. Robert Védrine
M. Jocelyn Brunet
M. Robert Plouffe
M. Yvon Berthiaume
Mme Renée Latour
M. Gilles Beauregard
M. Gaston Laroche
M. Roger Landry
M. André Boucher
Mme Lorraine Couet

Pour Intersan

M. Martin Dussault
M. Daniel Brien
M. Ghislain Lacombe

M. André Delisle (*Transfert Environnement*)
Mme Stella Anastasakis (*Transfert Environnement*)

Invité

M. Pierre Brousseau, Service canadien de la Faune

Annexe 2
Correspondance du
Comité de vigilance

Annexe 3
Ordre du jour

Annexe 4
Compte rendu de la
réunion du 24 février 2005

Annexe 5
Compte rendu de la
réunion du 19 mai 2005

Annexe 6
Réponse du Service
canadien de la faune aux
demandes d'Intersan

Annexe 7
Présentation de l'état
d'avancement des travaux